



Monsieur Patrick VILHEM
Maire de Pouillon
96 Place de la Mairie
40350 POUILLON

Bordeaux, le 9 décembre 2024

Objet : résultats du label « Villes et Villages Fleuris » 2024
Dossier suivi par Evelyne Chaminade (☎ 05 55 11 06 07)
evelyne.chaminade@na-tourisme.com

Monsieur le Maire,

Les membres du jury pour le Label « Villes et Villages Fleuris » ont visité votre commune cet été dans le cadre du contrôle du label, et après délibération, nous avons le plaisir de vous annoncer

la confirmation du Label "Villes et Villages Fleuris" 3 Fleurs.
Le jury vous décerne le « Prix Régional de la Démarche Environnementale ».

Je tiens personnellement à vous remercier de l'accueil réservé aux membres du jury lors de leur passage dans votre commune. Ce courrier est accompagné du rapport établi à cette occasion, avec des observations constructives qui peuvent vous permettre de progresser dans le label.

Je vous félicite pour votre engagement constant autour d'enjeux qui nous rassemblent, tels que l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine, et l'attractivité touristique de la région Nouvelle-Aquitaine.

Je vous annonce que la **remise des prix du Label des Villes et Villages Fleuris** aura lieu **mardi 25 mars 2025 à Dax**. Vous recevrez en début d'année une invitation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Christelle CHASSAGNE
Présidente du CRT Nouvelle-Aquitaine
Présidente du Jury Régional du Label Villes et Villages Fleuris

RAPPORT DE VISITE

Nom de la commune : Pouillon

Département : Landes

Nombre d'habitants : 3128

Classement au moment de la visite :

Candidate 1 Fleur 2 Fleurs 3 Fleurs 4 Fleurs / avertissement

Membres du jury : Francis BUREAU, Vincent GRYSON, Coline PRAUX

Personnes rencontrées : M. Patrick VILHEM (Maire), M. LAHITTE (1^{er} adjoint), M. RIVIERE (Responsable technique), M. Rémi SUSBIELLES...

Laurine SAMADET (Landes Attractivités)

1. LA VISITE DU JURY

Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.

Points positifs :

- Le jury a été accueilli chaleureusement par l'équipe municipale et les techniciens.
- Visite effectuée dans le temps imparti.
- Dossier remis avant la visite.

Points à améliorer :

- Le parti-pris de consacrer la majeure partie du dossier au plan de gestion différenciée est justifié, celui-ci étant la « colonne vertébrale » de votre stratégie d'aménagement paysager et fleuri. Cependant, cela laisse de côté certaines thématiques présentes dans la grille d'évaluation et évaluées par le jury. La grille d'évaluation doit être un support de préparation du dossier, le plan de celui-ci reprenant les grandes parties de la grille.
- Faire attention à la répartition entre temps en salle et temps de visite.
- Ne pas hésiter à rythmer le temps de visite sur site (notamment la partie en véhicule) par des pauses sur les endroits les plus importants : cela peut être l'occasion d'exposer in situ la stratégie mise en place et de réduire le temps en salle.

2. LE PROJET MUNICIPAL

Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.

Points positifs :

- Présentation complète de la commune et projet municipal argumenté par M. le Maire.
- Gestion différenciée avec cartographie des espaces verts répartis en « codes qualité » et carnet de bord de gestion.
- En complément de la gestion différenciée mise en place, la ligne directrice est la formation d'un poumon vert autour du centre-bourg : la municipalité s'efforce de racheter les parcelles disponibles pour y parvenir.
- Les motivations pour la conservation du label ont été exposées.

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.

Points positifs :

- L'équipe municipale a très bien compris l'importance d'associer la population à la démarche et s'y attache par des actions de sensibilisation et d'animation régulières.
- Le verger communal est ouvert au public et est un espace pédagogique pour les enfants scolarisés dans les établissements de Pouillon.
- Le site du lac de Luc est un atout remarquable d'attraction touristique, par ses nombreux équipements (gîtes, restaurants, sentiers pédestres...).

4. PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sol, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement (entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.

Points positifs :

- Le patrimoine végétal dans son ensemble est bien entretenu.
- Les critères de composition de la palette végétale sont cohérents avec la démarche de la commune (rusticité des essences, vivaces...).
- Diversité du patrimoine arboré : nombreux fruitiers, notamment des variétés anciennes dans le verger communal, arboretum au lac de Luc.

5. GESTION ENVIRONNEMENTALE

Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.

Points positifs :

- Des haies nourricières financées par la Fédération de Chasse des Landes ont été plantées.
- Abolition des bâches plastiques au profit du paillage.
- Pas de produits phytosanitaires.
- Dans les espaces boisés entretenus par la commune, l'objectif est de laisser la nature « libre » pour favoriser la faune et la flore locales : l'élagage est raisonné et seuls les arbres morts sont supprimés. Certains arbres morts sont laissés sur place pour préserver l'écosystème.
- La gestion différenciée a permis une meilleure gestion de l'eau et une valorisation des déchets verts.

6. QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.

Points positifs :

- Commune propre.
- Parkings végétalisés autour des établissements publics.
- Mobilier homogène le long des sentiers pédestres.

Points à améliorer :

- La qualité de la voirie pourrait être améliorée.

7. ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.

Points positifs :

- La visite a permis au jury de découvrir un certain nombre des espaces qui composent Pouillon (entrée et centre de commune, quartiers d'habitation, lac de Luc...).

Points à améliorer :

- Si la gestion du cimetière est bien évoquée dans le dossier, il n'a pas été visité : réfléchissez à l'inclure dans votre parcours de visite. Selon le dossier, le cimetière n'est pas encore totalement végétalisé, mais une réflexion est largement engagée. Le choix d'une végétalisation progressive, sur le temps long, associé à une communication soutenue et argumentée vous permettra de poursuivre les essais d'engazonnement déjà réalisés.

Décision du jury :

- Maintien du niveau évalué
- Attribution du niveau supérieur
- Maintien du niveau évalué sous conditions
- Retrait du niveau évalué

Classement à l'issue de la visite :

- 0 Fleur
- 1 Fleur
- 2 Fleurs
- 3 Fleurs
- 4 Fleurs

CONCLUSION GENERALE DU JURY :

Le jury vous remercie pour l'accueil et les échanges qui vous ont permis de présenter la démarche d'amélioration du cadre de vie de votre commune autour des enjeux du Label des Villes et Villages Fleuris.

Le jury a apprécié sa visite de la commune et vous encourage à poursuivre dans cette dynamique.

En fonction des résultats de la grille d'évaluation et suite à la visite effectuée sur votre commune, le jury a décidé de confirmer votre 3^e Fleur.

Le jury vous décerne également le Prix Régional de la Démarche Environnementale.

ANNEE DE LA PROCHAINE VISITE : 2029